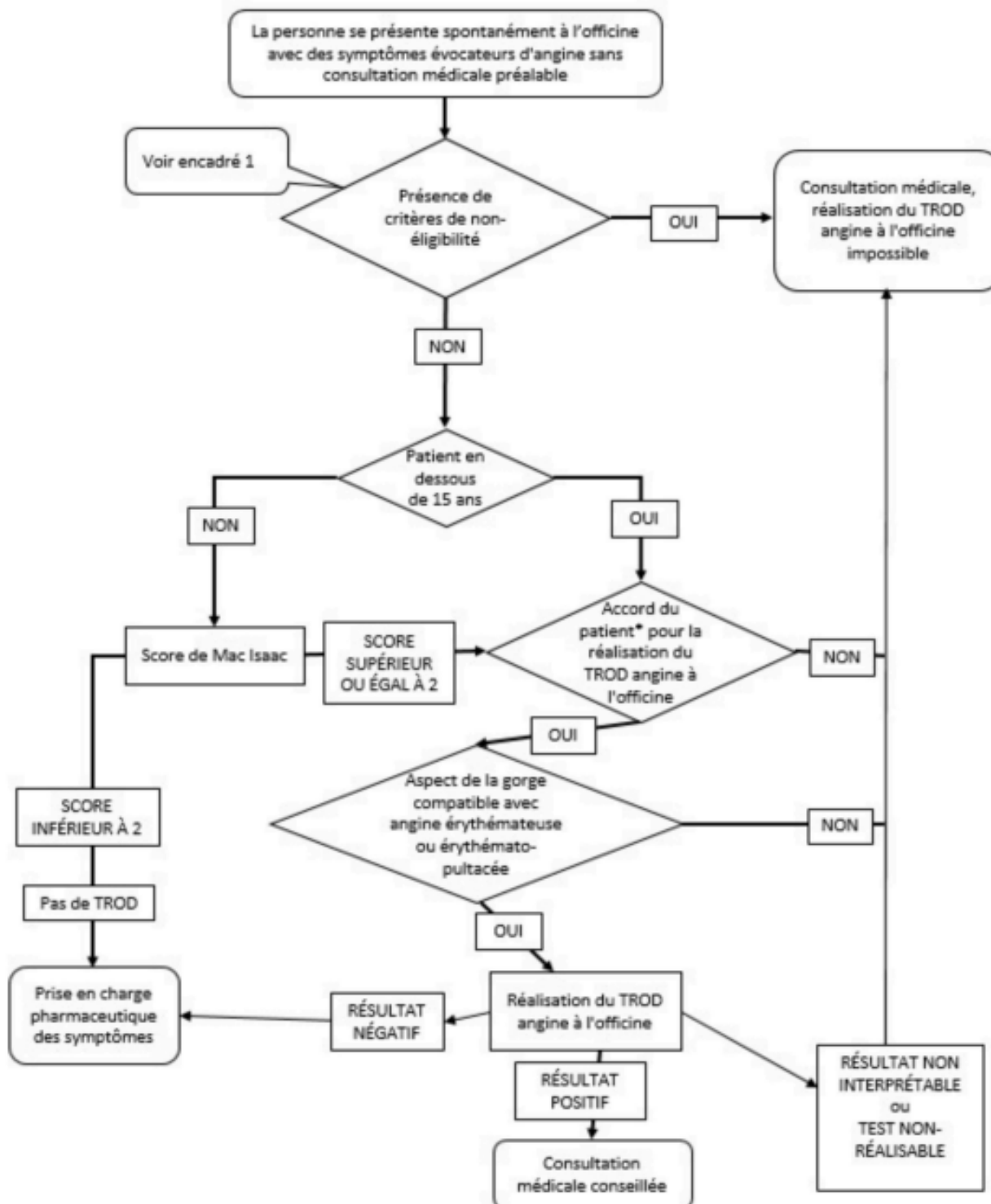


* Ou de l'un de ses représentants légaux



Encadré 1 : critères de non-éligibilité

- enfant de moins de 10 ans ;
- tableau évocateur de rhino-pharyngite (rhume) ;
- patient à risque d'immunodépression (patient vivant avec le VIH, patient sous traitement immunosuppresseur, dont corticothérapie au long cours et cancer sous chimiothérapie) ;
- patiente enceinte fébrile (température supérieure à 38 °C) ;
- patient de plus de 70 ans avec une température supérieure à 38 °C ;
- épisode similaire de mal de gorge traité par antibiotique le mois précédent, sur la base des déclarations du patient ;
- altération de l'état général avec asthénie importante, anorexie ;
- fièvre élevée (température supérieure à 39 °C) ou fièvre (température supérieure à 38 °C) d'une durée de plus de 3 jours ;
- difficulté pour respirer ou parler ;
- douleurs limitant les mouvements de la tête et du cou ;
- douleur strictement ou principalement unilatérale ;
- limitation d'ouverture buccale ;
- peau rouge ou tuméfiée au niveau du cou, du thorax ou du visage.

Source : [arrêté du 31 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 29 juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A par les pharmaciens d'officine](#)